

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Ferien
Akteure	Freisinnig Demokratische Partei.Die Liberalen (FDP)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Bühlmann, Marc

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Bühlmann, Marc 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Ferien, Freisinnig Demokratische Partei, Die Liberalen (FDP), 2012 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitszeit	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	2
Parteien	2
Grosse Parteien	2

Abkürzungsverzeichnis

SGV Schweizerischer Gewerbeverband

USAM Union suisse des arts et métiers

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitszeit

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 11.03.2012
LAURENT BERNHARD

L'organisation syndicale Travail.Suisse avait déposé en 2009 l'initiative populaire « **6 semaines de vacances pour tous** » afin que l'ensemble des salariés puisse prendre part aux gains de productivité de l'économie suisse. La durée minimale légale de vacances s'élève à quatre semaines pour les employés de plus de 20 ans. Dans les faits, nombre d'entreprises accordent davantage de vacances à leurs employés. Le texte de l'initiative demandait une durée minimale de six semaines de vacances payées. Comme cela fut le cas lors des délibérations parlementaires, l'initiative n'a bénéficié que du soutien de la gauche. Alors que le parti socialiste, les Verts, ainsi que les syndicats ont fait bloc derrière l'initiative, le camp bourgeois (l'UDC, le PLR, le PDC, les Vert'libéraux et le PBD), soutenu par les associations d'employeurs (UPS et l'USAM), l'ont vivement rejetée. En mars, l'initiative a échoué devant les urnes, confirmant ainsi les résultats des sondages publiés durant la campagne. Près de deux tiers des votants se sont exprimés contre une augmentation du nombre de semaines de vacances (66,5%), reflétant ainsi le rapport des forces entre la gauche et la droite. Le soutien à l'initiative aura été plus marqué dans la Suisse francophone et italophone. En effet, le taux d'approbation a été supérieur aux 40% dans les cantons du Jura (49,3%), de Genève (47,4%), du Tessin (45,9%), de Vaud (41,1%) et de Neuchâtel (40,9%). S'agissant d'une matière peu complexe et proche des préoccupations des citoyens, il n'est par ailleurs guère surprenant de constater que l'initiative a enregistré le taux de participation le plus élevé (45,1%) parmi les cinq objets fédéraux soumis au vote le 11 mars. L'analyse du comportement de vote a confirmé l'importance du clivage gauche-droite. Selon l'analyse VOX, 71% des partisans de l'extrême gauche ont approuvé l'initiative. Dans le camp de la gauche, le taux d'acceptation s'est élevé à 54%. Au centre, l'initiative n'a été soutenue qu'à 22%, alors que l'approbation chutait sous les 20% au sein de l'électorat de droite. Par ailleurs, le statut sur le marché du travail des citoyens a joué un rôle non négligeable. En effet, les personnes en activité ont davantage soutenu l'initiative (37%) que les personnes sans emploi (26%), ces dernières ne pouvant bénéficier de vacances supplémentaires. Au niveau des arguments, les personnes en faveur de l'initiative ont justifié leurs décisions par la pression accrue sur le marché du travail et ses conséquences négatives sur la santé. Pour ce qui est des opposants, ce sont des considérations d'ordre économique qui ont primé. Nombre d'adversaires ont mis en avant que les revendications de l'initiative auraient été lourdes sur le plan financier pour les entreprises en général et pour les PME en particulier.

Votation du 11 mars 2012

Participation: 45,4%
Oui: 771'717 (33,5%) / 0 canton
Non: 1'531'986 (66,5%) / 20 6/2 cantons

Consignes de vote:

- Oui: PSS, Verts, PCS, USS, TravS.
- Non: UDC, PLR, PDC, PVL, PBD, PEV, UPS, eco, USAM, USP.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Le parlement s'est prononcé en faveur d'une **libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services**. Jusque-là, les magasins de stations-services étaient tenus de respecter les horaires réguliers. Les établissements situés sur les aires des autoroutes ou le long d'axes de circulation importants à forte fréquentation touristique avaient la possibilité d'ouvrir jusqu'à 1 heure du matin ainsi que le dimanche. En 2010, les deux commissions de l'économie et des redevances avaient donné suite à une initiative parlementaire Lüscher (plr, GE) demandant que soit inscrit dans la loi sur le travail le principe selon lequel les magasins des stations-services situées sur les aires des autoroutes ou en bordure des grands axes routiers puissent occuper des travailleurs le dimanche et la nuit, à condition de proposer des marchandises et des prestations qui répondent principalement aux besoins des voyageurs. Lors de la session de printemps de l'année sous revue, le Conseil national a accepté, conformément au

projet de sa commission, cette modification par 115 voix contre 61. C'est le soutien unanime de l'UDC, du PLR du PBD et des Verts libéraux ainsi que d'une grande partie du PDC qui a débouché sur une majorité confortable au sein de la chambre du peuple. Le Conseil des Etats s'est également prononcé en faveur du projet en automne, mais a créé une divergence en optant pour une libéralisation moins ambitieuse. Alors que le Conseil national souhaitait appliquer la nouvelle réglementation à l'ensemble des magasins se trouvant le long d'axes de circulation importants, la chambre des cantons y a ajouté la formule « fortement fréquentés ». Suivant l'avis du Conseil fédéral, une majorité des sénateurs a estimé que la version du Conseil national allait accroître de manière excessive le nombre de magasins pouvant bénéficier des horaires d'ouverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En décembre, le Conseil national s'est rallié à la version proposée par le Conseil des Etats. Lors du vote final, le Conseil national a adopté la modification de loi par 128 voix contre 59 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 11. Dans la foulée, les opposants ont lancé le **référendum** contre la libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services. A cette fin, les principaux syndicats, le PS, les Verts, le PEV, et plusieurs organisations religieuses (dont la Fédération des Eglises protestantes et Justice et Paix, la Commission de la Conférence des évêques suisses) s'étaient regroupés en juin au sein de « L'Alliance pour le dimanche ». ²

ANDERES
DATUM: 23.09.2013
LAURENT BERNHARD

D'après l'analyse VOX, ce sont en premier lieu les électeurs du centre-droit qui se sont prononcés en faveur du projet. Parmi les partisans des quatre plus grands partis, les partisans du PLR l'ont approuvé à hauteur de 74% et ceux du PDC à 64%. Une fois n'est pas coutume, ce sont donc les électeurs de l'UDC (54%) et du PS (41%) qui ont fait preuve d'un degré d'hétérogénéité marqué. En outre, la possession d'une voiture a également joué un rôle déterminant lors de la formation d'opinion individuelle. En effet, les auteurs de l'analyse ont établi que les automobilistes ont fortement adhéré à la libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-service. ³

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 23.02.2012
MARC BÜHLMANN

Die FDP gehörte im Berichtsjahr – nimmt man ihre **Parolenfassung** für die nationalen Volksabstimmungen zur Grundlage – bei fünf der zwölf Abstimmungen zu den Verlierern. Damit schnitt der Freisinn hinter der SVP, bei der die Parole sieben Mal nicht mit dem Abstimmungsausgang zusammenpasste, am zweit schlechtesten ab. Mitte Februar beschlossen die Delegierten ein Nein zur Ferieninitiative (mit 224 zu 4 Stimmen bei 3 Enthaltungen) und zur Buchpreisbindung (mit 248 zu 5 Stimmen bei 3 Enthaltungen). Für die Bausparinitiative und den Gegenentwurf zur Geldspiel-Initiative hatte die Konferenz der Kantonalpräsidenten bereits vorher ein Ja empfohlen und für die Zweitwohnungsinitiative ein Nein beschlossen. Bei der Bausparinitiative wichen allerdings vier Kantonalsektionen ab und die Buchpreisbindung wurde von den Jungfreisinnigen bekämpft, die zusammen mit anderen Jungparteien das Referendum ergriffen hatten. Zu einem parteiinternen Schlagabtausch kam es Ende April aufgrund der Managed Care-Vorlage, zu der die Delegierten in Bern schliesslich mit 222 zu 75 Stimmen die Ja-Parole fassten, eine Opposition, die sich in drei abweichenden Kantonalsektionen manifestieren sollte. Zwei abweichende Kantonsempfehlungen gab es auch bei der zweiten HEV-Initiative, die von der Konferenz der Kantonalpräsidenten im März zur Annahme empfohlen worden war. Einstimmig war das Nein gegen die Staatsvertragsinitiative. Ein Nein empfahl die Delegiertenversammlung mit 173 zu 3 Stimmen bei drei Enthaltungen Ende Juni auch für die Initiative „Schutz vor Passivrauchen“. Wiederum hatte die Kantonalpräsidentenkonferenz bereits vor der Abgeordnetenversammlung den Gegenvorschlag zur Initiative „Jugend und Musik“ sowie die Initiative „Sicheres Wohnen im Alter“ zur Ablehnung empfohlen. Während es bei der von den Delegierten abgelehnten Passivraucherinitiative keine abweichenden kantonale Empfehlungen gab, fassten bei den beiden anderen Vorlagen je fünf Kantonssektionen eine von der Mutterpartei abweichende Parole. Für Wirbel sorgte dabei die Drohung der Ständerätin Christine Egerszegi (AG) aus der Kantonalpartei auszutreten, wenn diese nicht ein Ja für die von ihr unterstützte Musikvorlage empfehle. Für das Tierseuchengesetz wurde Ende Oktober die Ja-Parole beschlossen. ⁴

- 1) Lit. Greuter et al.: NZZ, 4.3.12.
- 2) Iv.pa. 09.462: BO CN, 2012, p. 638 ss.; BO CE, 2012, p. 743 ss.; NZZ, 18.9. et 6.12.12.
- 3) Iv.pa. 09.462: FF, 2013, p. 2769 s.; NZZ, 23.9.13; Litt. Fossati et al., Litt. Bernhard.
- 4) NZZ, 13.2., 23.4., 25.6. und 29.10.12; TA, 22.8.12; Egerszegi: AZ, 23.8. und 25.8.12.